LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 février 2018**

Etaient présents : Mrs J.VALANCE, J.C. COURTOIS, S. DIEUDONNE, P.MAUCHAMP, S.DESCHAMPS, S.GERARD, Mmes F. MICHEL, L.LALEVEE, A.JOUSSE.

Excusés L.WAECHTER (procuration à J.VALANCE), C.AUBERT (procuration à S.GERARD).

Absents : D.DEMANGE, C.PHILIPPE, J.DEMANGEON.

Secrétaire de séance : P.MAUCHAMP.

**Modification des statuts du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération n°44/06-12-2017 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant le projet de statuts,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges,

(dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges), tels que présentés.

**Demandes d’adhésions au Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale (SMIC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion au Syndicat Mixte pour l’Informatisation

Communale dans le Département des Vosges de la Commune de Boulaincourt, le Syndicat Intercommunal

Eau et Assainissement des Côtes et de la Ruppe, le SIVOS du canton de Senones, le SIVOS Les Coquelicots

le SI des Eaux de la Vraine et du Xaintois, les communes de Frébécourt et de Puzieux, et du Syndicat Scolaire du secteur de Le Tholy.

**Demande de retrait au Syndicat Départemental d’Assainissement Non Collectif (SDANC).**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le retrait de la commune de Crainvillers au SDANC.

La commune est dorénavant en assainissement collectif.

**Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.**

**Rapport des charges transférées de la CLECT.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Approuve le rapport définitif de l’année 2017 de la Commission Locale d’Evaluation des

Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges : Modification des statuts.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications des statuts de l’EPCI proposées

par le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts (nouvelles compétences pour 2018) proposée par le Conseil Communautaire.

**Electrification rurale : Génie civil du réseau téléphonique lors des travaux suivants :**

**Enfouissement BT et TELECOM rue de la Mairie.**

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux : Enfouissement BT et TELECOM rue de la Mairie.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d’un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s’élève à 29 900,00 € T.T.C. et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s’élève à 11 329,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Approuve le projet tel qu’il est présenté,

Autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges, maître d’ouvrage,

S’engage à verser au Syndicat Mixte Départemental d’Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

**Dispositif Climaxion : Diagnostic énergétique logement communal.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu’un diagnostic énergétique est envisagé par la commune sur le bâtiment communal situé 81, Grande Rue à Yvoux.

La commune propose de faire ce diagnostic suite aux remarques des occupants, constat de consommation élevée et de la dégradation du bâtiment.

Ce diagnostic est éligible au dispositif d’aide « diagnostiques des bâtiments publics et associatifs » de Climaxion (dispositif conjoint Région Grand Est et ADEME Grand Est).

Considérant que le PETR du Pays de la Déodatie peut accompagner la commune dans cette démarche et qu’un cahier des charges Climaxion est disponible, permettant une analyse précise des bâtiments et travaux potentiels,

Vu les demandes de devis basées sur le cahier des charges Climaxion faites auprès de bureaux d’études thermiques,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* Accepte de missionner le bureau d’étude le mieux-disant pour réaliser le diagnostic conformément au cahier des charges Climaxion,
* Autorise le Maire à effectuer toutes les demandes de financements et à signer tout document nécessaire,
* Autorise le Maire à solliciter l’aide financière la plus élevée possible auprès de la Région Grand Est et de l’ADEME dans le cadre du dispositif d’aide « Diagnostiques des bâtiments publics et associatifs » de Climaxion pour le diagnostic réalisé sur le bâtiment.

**O.N.F. : Programme d’actions en forêt communale pour 2018**.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Valide le programme d’actions en forêt communale pour l’année 2018 :

Programmation de coupes pour l’état d’assiette 2018.

Recettes prévisionnelles : Ventes de bois, chasse, concessions, menus produits estimées à 62 570 €.

**Achat parcelle boisée.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide l’achat de la parcelle boisée cadastrée :

Section E n°203 lieu-dit « Sous Colimont » d’une surface de 20 ares, pour un montant de 5 000 €.

Les frais de notaire sont à la charge de l’acquéreur.

Autorise le Maire à signer l’acte notarié à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette transaction.

**Programme routier 2018.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de confier au bureau d’études Pro ’concept l’étude et la maîtrise

d’œuvre concernant les travaux de réfection des voies communales suivantes : VC4-Sur La Côte- VC3 et VC8-Rue et Place de la Mairie.

La mission d’étude et maîtrise d’œuvre pour 3 300.00 € H.T. comprendra :

* L’avant-projet et demande de subventions.
* Projet-plans-études techniques.
* Assistance au contrat de travaux-dossiers d’appel d’offre.
* Validation des pièces écrites.
* Direction et exécution des travaux ; gestion et contrôle des travaux.
* Assistance aux opérations de réception.

Le coût des travaux ainsi que le plan de financement sera établi dès réalisation et validation de l’avant-projet

et après accord des dossiers de subvention.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette étude.

**Programme routier 2018 : Réfection de la VCn°4- Demande de subvention.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du programme routier établi par le bureau

d’étude Pro’concept, maître d’œuvre de l’opération.

* Réfection de la VC n°4- Sur la Côte.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à : 48 400,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

S’ENGAGE à réaliser ces travaux sur l’année 2018 et les inscrire au budget 2018, section d’investissement.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour l’opération susvisée.

**Programme routier 2018 : Réfection de la VCn°8- Demande de subvention.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du programme routier établi par le bureau

d’étude Pro’concept, maître d’œuvre de l’opération.

* Réfection de la VC n°8- Devant la Mairie.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à : 32 880,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

S’ENGAGE à réaliser ces travaux sur l’année 2018 et les inscrire au budget 2018, section d’investissement.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour l’opération susvisée.

**Logements adaptés à Yvoux.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Donne son accord pour la création de deux logements à Yvoux.

Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Emprunt de 150 000 €.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE de recouvrir à l’emprunt pour financer les travaux d’aménagement de bourg.

DECIDE que le Crédit Agricole sera l’organisme prêteur pour :

* Montant : 150 000 €
* Prêt à taux fixe
* Durée d’amortissement : 12 ans
* Taux : 1,28%
* Périodicité d’amortissement : trimestrielle

DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à cet emprunt.

**Contribution Syndicale 2018- SDIS des Vosges.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote la contribution Syndicale 2018 pour le Service Départemental d’Incendie et de Secours des Vosges, soit la somme de 16 986,59 €.

Les crédits sont portés au Budget 2018, article 6553.

**Subvention Association Départementale de la Prévention Routière des Vosges.**

Une subvention d’un montant de 100 € est attribuée à l’Association Départementale de la Prévention Routière des Vosges pour sa participation à la journée prévention routière à l’école du centre.

**Mise en vente d’un bien immobilier.**

Suite au rapport d’estimation de Maître Nadine POIROT, notaire à Corcieux, concernant le bien

immobilier situé 5 Rue haute à La Chapelle-devant-Bruyères,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Décide la mise en vente de ce bien.

Autorise le Maire à signer l’acte notarié à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette transaction.

**Droit de préemption urbain.**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur le bien situé :

34, rue de la Mairie (bâti).

**Soutien du Conseil Municipal à la motion de l’AMRF sur « l’adoption d’une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l’adoption d’une loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l’Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Après lecture faite, le conseil municipal, à l’unanimité,

APPROUVE l’ensemble du contenu de la motion établie par l’AMRF sur l’adoption d’une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S’ASSOCIE solidairement à la démarche de l’Association des maires ruraux de France en faveur d’une loi-cadre « commune et ruralité ».

**Mise en vente parcelle Champ du Culet.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Décide de mettre en vente la parcelle cadastrée section D n°919 lieu-dit « Champ du Culet » d’une surface de 2322 m2.

Prix de vente : 12 €/m2.

Autorise le Maire à signer l’acte notarié à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette transaction.

===========================================================================

Vu pour être affiché le 16 février 2018, conformément aux prescriptions de l’article L.2121.25 du C.G.C.T.

La Chapelle, le 16 février 2018 Le Maire,

=============================================================================